



Prise en compte des zones humides dans les plans et programmes du périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Dispositif de dialogue territorial

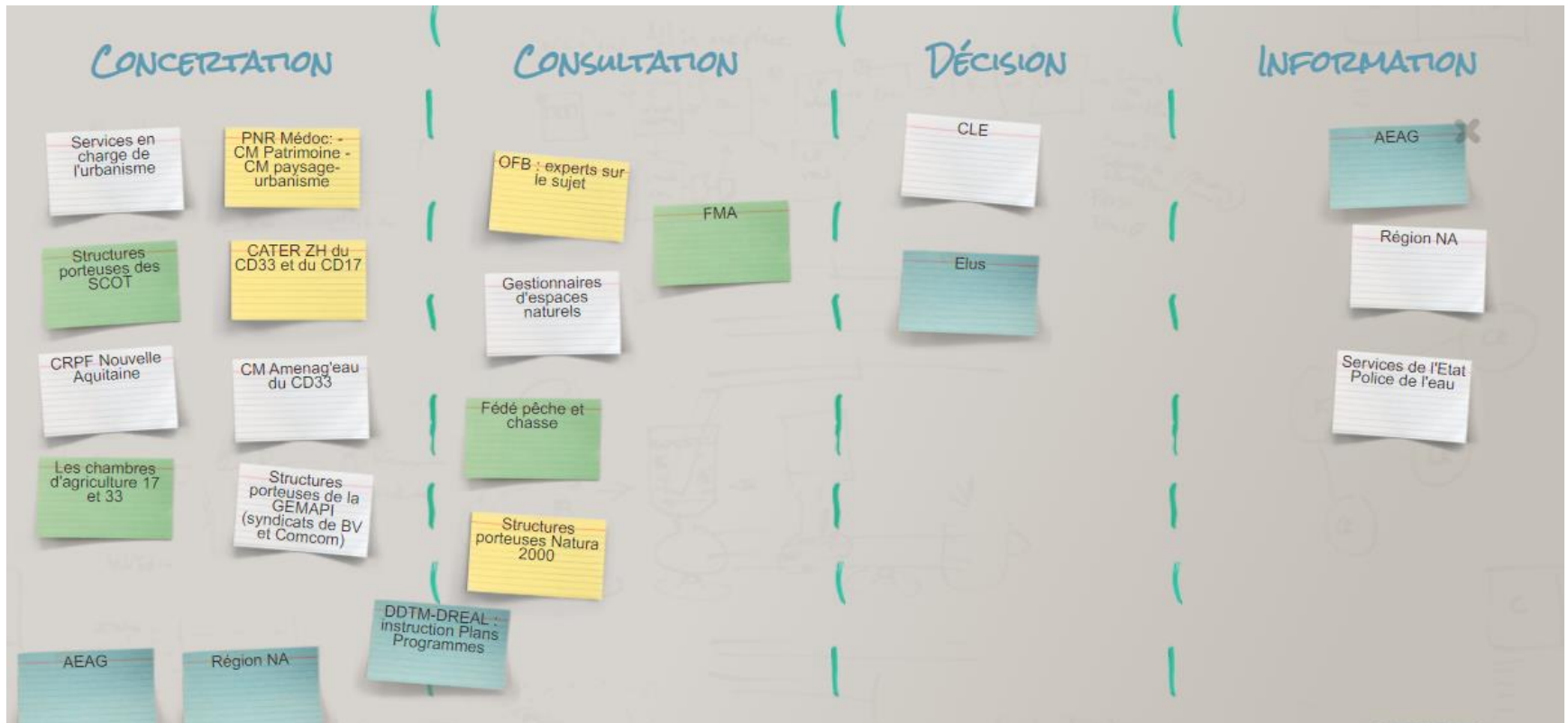


# CADRE GENERAL

# Objectifs

- Engager une concertation auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés
- Pour réduire la disparité dans les territoires concernant la prise en compte des enjeux liés aux zones humides
- Pour se positionner comme structure accompagnatrice dans les démarches de caractérisation

# Les parties prenantes





## DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

# # Phase préparatoire

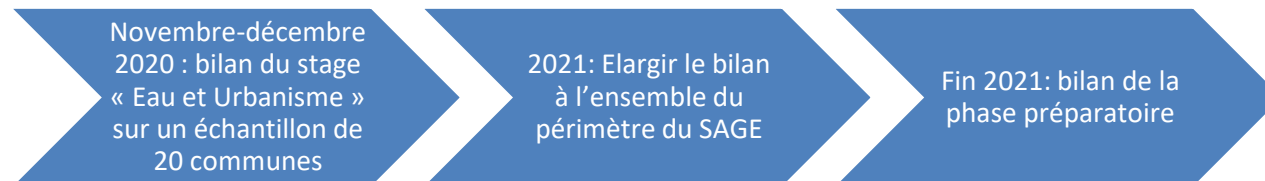
---

## // Entretiens préalables

Entretiens avec les intercommunalités et les communes afin de faire un bilan sur leur territoire concernant l'avancée de leurs documents d'urbanisme et les phases de révisions envisagées (SCoT, PLU-PLUi)

- ➔ Structures porteuses des SCoT
- ➔ Services en charge de l'urbanisme

Actuellement un stagiaire est présent au sein de notre structure pour faire un état des lieux de l'avancée des territoires concernant leurs documents d'urbanisme et dans quelle mesure ils ont pris ou comptent prendre en compte les enjeux du SAGE (eau et milieux)





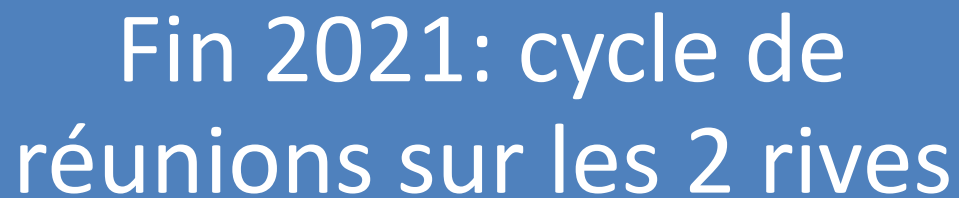
# # Phase préparatoire

---

## // Réunion(s) « bilan » et perspectives

Prévoir diverses réunions sur le périmètre du SAGE par intercommunalités, sur les rives gauche et droite de l'Estuaire

- Faire le bilan des résultats de la phase d'entretiens
- Ouvrir sur des perspectives
- Mobiliser les acteurs
- Informer sur les moyens à déployer et le cadre réglementaire



Fin 2021: cycle de  
réunions sur les 2 rives

# # Phase de réalisation

## // Mise en place de groupes de travail

Sujets	Composition	Productions attendues
Pourquoi faire une cartographie des zones humides à l'échelle communale?	Services en charge de l'urbanisme, structures porteuses de SCoT, structures porteuses de la GEMAPI, CATER ZH des CD17 et CD33, PNR, Aménag'Eau du CD33...	Consensus sur le bienfondé de la cartographie des ZH à l'échelle des territoires et leur intégration dans les documents d'urbanisme
Définir des zones humides prioritaires : pourquoi ?	+chambres agri, CRPF, DDTM, OFB, FMA+gestionnaires d'espaces naturels, structures porteuses N2000, Fédé pêche et chasse	Protocole d'identification et de hiérarchisation des ZH en fonction de leur(s) fonctionnalités
Définir des zones humides prioritaires : comment ?		
Attribuer un zonage en lien avec les fonctionnalités des zones humides identifiées	+agences d'urba, urbanistes, juriste (?)	Définition des zonages
Définir un règlement relatif au zonage		Définition des articles des règlements

2022



# # Phase de réalisation

---

// Instance de décision

**La décision viendra des élus des communes... à la fin de la démarche !  
Elle pourra également dépendre de la mise en révision des documents**



2022 et après

# # Phase de clôture

---

// Valorisation des résultats

**Réunions publiques dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, en fonction des avancées de chaque territoire...**



**2022 et après**

**Enrichissement de l'enveloppe territoriale des zones humides du SAGE**